

## Règles de vie éducatives dans l'école

Elles sont indispensables pour que l'enseignement se déroule dans de bonnes conditions ; elles font partie intégrante de la vie de l'établissement. Elles font appel au bon sens et au respect.

### Ponctualité

**1** Le matin, l'entrée à l'école s'effectue au plus tard à 7h33, l'après-midi, dès 13h35. Au moment de la sonnerie, tu es prêt en classe.

**2** Lors des déplacements entre les cours (informatique, éducation physique, activités manuelles...) ainsi que lors de la récréation, tu ne t'attardes pas dans les couloirs.

### Respect des délais

**3** Les tâches à domicile sont à effectuer pour le jour indiqué par l'enseignant.

**4** Les documents administratifs sont à remettre le jour prévu.

**5** Toute information destinée à tes parents doit leur être communiquée le jour même. De même, toute remarque écrite par un enseignant doit être soumise le même jour à tes parents pour signature.

### Absences

**6** Lorsque tu es absent(e), pour maladie ou pour une raison imprévisible, tes parents (et non pas toi) téléphonent au secrétariat dès 07h00. L'après-midi, tes parents téléphonent dès 13h30 si tu étais présent-e le matin et es malade l'après-midi.

Si l'absence se prolonge au-delà d'un jour, tes parents rappellent le secrétariat chaque matin. Dès que l'absence dépasse quatre jours de classe consécutifs (week-ends et jours fériés non compris) ou en cas d'absences répétées, un certificat médical est exigé (art. 39, al. 3, RLS).

**7** Les demandes de congé seront adressées par écrit à l'adjoint de direction, au plus tard 15 jours avant l'événement. Il s'agit de circonstances exceptionnelles qui doivent être motivées. Le départ en vacances anticipé ne constitue en aucun cas un motif valable.

**8** Les dispenses de cours et d'étude seront aussi adressées par écrit et à l'avance à l'adjoint de direction.

Pour les cours d'éducation physique, la dispense est accordée sur présentation d'un certificat médical et/ou après un téléphone des parents si

le cas est imprévisible ; l'adjoint de direction peut donner un travail à faire.

### Respect du matériel

**9** Fais en sorte que ta place de travail soit tenue en ordre. Range à leur place les documents et les feuilles de travail qui te sont remis. Le sous-main n'est pas à utiliser comme lieu de rangement, il ne porte aucune inscription ni dessin. L'utilisation du Tipp-Ex liquide est interdite.

**10** Tout ton matériel doit être soigné et bien entretenu. Tes livres et tes cahiers sont recouverts proprement et portent chacun l'indication de ton nom et de ta classe. Le matériel perdu, détérioré ou manquant doit être remplacé à tes frais et sans tarder.

**11** Soigne ton écriture et la présentation de tes travaux, selon les exigences de tes professeurs. Ecris à la plume. Des travaux mal présentés ne seront pas acceptés. Evite le gaspillage de feuilles.

**12** L'agenda sera tenu propre et soigné ; tu dois y relever avec précision toutes les tâches à effectuer à domicile et tu y inscris tes résultats obtenus. Tu le montres régulièrement à tes parents et tu le leur fais signer.

**13** Tu te rends à l'école matin et après-midi avec un sac d'école, afin de pouvoir transporter, sans le détériorer, le matériel dont tu as besoin pour les cours.

### Comportement en classe

**14** Durant les cours, tu ne bavardes pas. Tu prends la parole seulement si tu en as demandé au préalable l'autorisation au professeur.

**15** Adresse-toi poliment au professeur et à tes camarades. Respecte l'avis des autres et exprime-toi en évitant toute agressivité dans tes paroles. Utilise un langage correct et non vulgaire.

**16** Toute tricherie sera sanctionnée et signalée aux parents.

**17** En principe, tu ne te déplaces pas entre les cours et tu ne vas aux WC que si tu as la permission de l'enseignant. Laisse les toilettes propres, c'est-à-dire dans l'état où tu aimerais les trouver.

## Comportement général

**18** Tu es tenu de respecter le matériel, le mobilier et les installations de l'école. Il sera demandé réparation pour tout dommage causé intentionnellement ou par mégarde.

**19** À l'intérieur du bâtiment scolaire, tu portes des chaussons pour tous les cours qui ont lieu dans la salle de classe. Les chaussures sont rangées dans ton casier et ta veste suspendue aux patères.

**20** Les chewing-gums sont interdits à l'intérieur des bâtiments. Les crachats ne sont tolérés nulle part. Aucune boisson ni nourriture n'est amenée à l'intérieur du bâtiment.

**21** La tenue vestimentaire est laissée à ton libre choix et à celui de tes parents. Nous te demandons cependant une tenue correcte, d'où est absente toute forme de provocation ou d'apparence clanique. Pour tous : pas de tenue de sport, pas de training, pas de tenue de plage. Les pantalons tiennent à la taille et couvrent les hanches. En résumé, une tenue « civile », appropriée au métier d'élève.

**22** Tu n'apportes à l'école aucun objet sans rapport avec la vie scolaire tel qu'arme, couteau, fronde, cigarettes, drogues...

**23** À l'entrée du bâtiment, le téléphone mobile, airpods, écouteurs, etc., doivent être éteints et rangés dans ton sac d'école. Ces objets ne sont pas tolérés pendant les cours et les interours ni durant la récréation.

**24** Dans les couloirs, il convient de te comporter correctement : ni cris, ni bousculades, ni bagarres.

**25** À l'entrée dans le bâtiment scolaire, tu enlèves ta casquette, ton foulard ou ton bonnet.

**26** Un photocopieur est à disposition des élèves dans le hall transversal du 2<sup>e</sup> étage, devant les salles d'informatique. Il est interdit d'utiliser les autres photocopieurs.

**27** L'accès à la salle et à la bibliothèque des maîtres est strictement interdit, comme l'utilisation de l'ascenseur.

**28** La récréation se tient dans la cour supérieure, que l'on ne quitte sous aucun prétexte.

**29** Il est interdit de fumer ou boire de l'alcool à l'intérieur des bâtiments, dans la cour de récréation, ainsi que dans les alentours de l'école, de même qu'il est interdit d'arriver en classe sous influence d'alcool ou de drogue.

**30** Respecte l'environnement en ne jetant pas des débris dans la cour ou les corridors de l'école ; utilise les poubelles prévues à cet effet. Après la récréation, à tour de rôle, un groupe d'élèves est désigné pour ramasser les éventuels déchets.

**31** Durant la période hivernale, il est interdit de lancer des boules de neige.

**32** Sur le chemin de l'école, comporte-toi correctement ainsi que dans les transports publics, où tu laisses ta place assise aux personnes âgées.

**33** Les trottinettes, les planches et les patins à roulettes sont interdits dans les couloirs ; ils doivent être rangés au garage ; ils peuvent être fixés à une chaîne prévue à cet effet. Vélo-vélocoteur-scooter : la vitesse doit être réduite aux abords de l'école.

